

CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du
24 Avril 2012*

COMPTE RENDU

Compte-rendu du 24 Avril 2012 – 20h30 –

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, BEUVIER Pascal, CABALLERO Christelle, MARAIS Jean-Claude, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MOISE Tania

Il n'a pas été fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

SALLE POLYVALENTE

Avenant n°1 lot n°6

Le Conseil Municipal

- autorise l'entreprise SMATP de St Georges du Bois retenu pour le lot n°6 « isolation-plâtrerie », dans le cadre du marché de travaux de la salle polyvalente, à procéder aux travaux nécessaires liés

- à la création d'un SAS dans rangement 1, pour un montant de 660,52€ HT.
- plus-value pour plaque dans cuisine pour un montant de 1313,32€ HT
- modification dans rangement 2 pour un montant de 660,52€ HT

soit un total HT de 2.634,36€, ce qui porte le montant du marché initial à 25.837,79€ HT, soit 30.902,00€ TTC

- autorise le maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Equipement des salles

Le Conseil Municipal prend acte du choix effectué par les membres de la commission communale des bâtiments portant sur le mobilier

- de la salle associative pour un montant de 5.958,00€ HT (12 tables pliantes, 72 chaises, chariot, diable)
- de la salle de réunion pour un montant de 1.264,00€ HT soit un coût total HT de 7.222,00€

VOIRIE

Sur proposition des membres de la commission communale de la voirie, le Conseil Municipal prend acte de l'offre de

- l'entreprise HRC pour un montant de marché de 21.068,12€ HT relatif aux travaux de renforcement de chaussée et de trottoirs rue des Tisserands retenue dans le cadre de la consultation.
- l'entreprise CISSE de Bouloire pour les travaux de voirie bordures de trottoirs rue des Tisserands et terrassement chemin piétonnier rue de la Merize pour un montant de 12.924€ HT, il restera la terre végétale à acheter par la commune.
- l'entreprise MATTE Gérard de Nuillé le Jalais pour un montant de 5.400€ HT pour les travaux de fauchage.

ECOLE

Sur proposition des membres de la commission communale des Bâtiments, le Conseil Municipal prend acte de l'offre des entreprises retenues dans le cadre des travaux de réhabilitation intérieur de la classe n°3 :

- Remplacement fenêtres	Menuiseries Breilloise	4 708,28€ HT	5 631,10€ TTC
- Rénovation peintures et sol	Eco Déco Peinture	6 954,60€ HT	8 317,70€ TTC
- Rampe éclairage suppl.	OUI Services	196,00€ HT	234,42€ TTC
- Remplacement stores	Linconyl	886,46€ HT	1060,21€ TTC

Le montant total s'élève à 12 745,34€ HT et 15 243,43€ TTC

JURYS D'ASSISES 2013

Conformément à la circulaire préfectorale, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû procéder au tirage au sort des jurés pour les jurys d'assises 2013, en raison de la date butoir à respecter, et qui ne permettait pas de réunir le Conseil Municipal dans les délais impartis.

Ont été nommés par tirage au sort,

- Mme Madeleine BOULAY née RAPICAULT Domiciliée 18 rue des Tisserands
- M. André RAPICAULT Domicilié 3 bis place Saint Pierre
- M. Franck DAUVERGNE Domicilié 22 rue du 11 Novembre 1918

FEU D'ARTIFICE

Sur proposition des membres de la commission communale Communication Culture Social, le Conseil Municipal accepte l'offre de la société Pyro Concept pour un montant de 5500€ TTC basée

- sur la fourniture et livraisons de l'artifice sur le site
- la fourniture de l'ensemble des moyens techniques de mise en œuvre de l'artifice
- la fourniture de l'ensemble du matériel logistique de montage et d'installation
- la prestation des artificiers
- la couverture par leur responsabilité civile « tir de feu »
- la sonorisation
- la retraite aux flambeaux

Mme GROUHEL signale que la bande son sera sur les années 1980. Elle demande l'aide de ses collègues pour aider à la préparation du défilé ce 13 juillet car il y aura des personnes de la commission communale absentes..

COURRIERS

Le Conseil Municipal prend connaissance

- du courrier de Mmes JEANDEL et COURTOIS pour la recherche d'un local en vue d'y créer une maison d'assistantes maternelles (MAM) sur la commune du Breil-sur-Merize. Après échanges de points de vue, les élus constatent qu'il s'agit d'un projet personnel nécessitant un apport financier personnel et que la commune ne peut pas financer ce type de projet. M.BEUVIER rappelle que la commune a fait le choix de favoriser le projet de cabinet médical et qu'il s'agit d'une priorité. M.HUBERT précise que la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois a opté pour cette compétence à partir du 01 mai 2012 et à court terme pour un projet de micro-crèche sur le Breil. Il ne peut être réservé une suite favorable à cette demande. Adopté à l'unanimité.
- du courrier pour la campagne de lutte contre les ragondins réalisée en 2011. La personne référente sur le Breil est monsieur Régis MARIS.
- du courrier de l'association Gym Loisirs en remerciement pour la subvention communale 2012 et une invitation aux élus à une soirée cirque le 25 mai 2012 à 20h30 à la salle polyvalente

COMPTES RENDUS REUNIONS

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du relevé de décisions du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2012.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Délégation au Maire :

Déclaration d'intention de ne pas aliéner

2012/ 0004	VENTE PARISSÉ/DESROZIER	3 rue du Jalais parcelle A977 – 845m ²
2012/ 0005	VENTE PERGELINE/DFI	28 rue du Gal de Gaulle A 644 - 229m ²

Séance levée à 21 heures 25.

Le Maire,

